



EUROPE ECOLOGIE LES VERTS

EELV Paris est l'échelon parisien du parti Europe Écologie – Les Verts. Il regroupe l'ensemble des groupes locaux par arrondissement qui constituent le cœur de l'action militante de terrain.

POUR UN PADD PLUS EXIGEANT, ENGAGEANT ET DES RÉSULTATS MESURABLES

Malgré de bonnes bases, le projet de PADD présente des objectifs flous et potentiellement contradictoires. On y parle de « modération », de « quand c'est possible », « créer les conditions de développement », etc.

EELV demande que le PADD soit plus exigeant, engageant et précis dans ses objectifs.

Les éléments clés sur lesquels s'engager sont : la réduction drastique des constructions neuves, une massification des rénovations énergétiques, la généralisation de l'utilisation des matériaux biosourcés, l'augmentation de la nature en ville via les espaces verts et les surfaces de pleine terre, la renaissance de l'eau, la revisite et la réappropriation de l'espace public, le développement de communs de proximité, un lien fort avec la métropole, le recentrage de l'économie sur l'économie sociale et solidaire, l'objectif zéro déchets, l'atteinte de 30% de logements sociaux, la création de places d'hébergement, le renforcement de la parole des citoyen·nes, une logistique axée sur le fret et le fluvial, des quartiers et des paysages à taille humaine, le développement local des énergies renouvelables comme priorité absolue, et la lutte contre la pollution lumineuse et sonore.

+ CONTACT -----

Europe Ecologie Les Verts Paris

Téléphone : 06 19 98 12 48

Mail : paris@eelv.fr

POUR UN PADD PLUS EXIGEANT, ENGAGEANT ET DES RÉSULTATS MESURABLES

AVIS GLOBAL SUR L'AVANT-PROJET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Quoi de neuf pour la planète dans ce PADD par rapport à l'actuel ?

Le nouveau PADD dit à peu près la même chose que l'actuel, voire est moins disant sur des thèmes comme la Bièvre, les trames et mobilités, etc. Cette absence d'orientation ou ces reculs nuisent au nécessaire volontarisme et signaux politiques à envoyer aux acteurs de l'urbanisme parisien.

Quels concepts juridiques nouveaux et contraignants ?

Un changement profond du règlement montrerait une véritable volonté politique. Il manque dans le PADD l'introduction de **concepts juridiques contraignants**. Exemple : « zones à renaturer » : identification de zones à désaménager en priorité.

Des ambitions élevées et chiffrées

Plus qu'un guide des bonnes conduites, il faut une véritable feuille de route : **des ambitions chiffrées, des engagements, des priorités**. Il aurait été pertinent de partir d'un diagnostic environnemental chiffré et partagé pour s'engager sur des résultats en 2030 en suivant la loi ZAN. Exemple : absence de priorisation entre espace verts et construction de logements et entre logements et bureaux ; quelle surface de pleine terre, combien de nouvelles constructions, en 2030 ? ; engagements imprécis comme sur l'objectif de 10m² par habitant-e-s" ?

Des ambitions priorisées

« Maintenir et attirer les familles avec enfants, lutter contre la gentrification, développer les résidences seniors, les résidences étudiantes, les hébergements d'urgence, les hébergements pour les gens du voyage, les logements sociaux, les équipements... » et aussi « Rééquilibrer l'emploi et créer de nouveaux pôles économiques dans les quartiers résidentiels ». La Ville doit se doter de priorités dans le cadre d'une politique globale - notamment sociale et économique - en tenant compte des limites de la ville.

Un PADD sans la Seine et le périphérique ?

« Des encarts géographiques préciseront les orientations retenues... » Comment considérer qu'on a un PADD quand il manque les parties Seine, Bièvre, et Périphérique ? Nous demandons de **reconnecter l'Est parisien avec la Seine, au niveau du parc de Bercy, via la suppression de l'autoroute urbaine entre l'échangeur de Bercy et la place Mazas, et l'extension du parc de Bercy sur 120 hectares vers la Seine**.

THÈME 1 : UNE VILLE EN TRANSITION VERTUEUSE ET RÉSILIENTE

Nature en ville

- « Partout où c'est possible » ? EELV souhaite un engagement sur 10m² d'espace vert par habitant hors bois, un accès à moins de 15 minutes à pied d'un espace vert de plus de 3000 m², de nouvelles trames en lien avec la métropole, des bois inconstructibles, le conditionnement de l'aide aux bâtiments à l'ouverture des jardins intérieurs aux résidents, toute parcelle libre ou à démolir devra rester libre pour aménagement d'espaces verts.
- « Modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain » ? Présenter un projet chiffré de la surface de pleine terre : aucun m² de pleine terre en moins d'ici 2030, respecter la loi du Zéro Artificialisation Nette dès la mise en œuvre du PLU. Dans les cas très rares de construction, chaque m² artificialisé doit être compensé par un mètre carré désartificialisé (ex : démolition), au sein du périmètre du même quartier.
- Si neuf, obliger la conformité à la norme RE 2020 avec seuil 2028/2031, label biosourcés niveau 3, emprise de pleine terre > 50% accessible et d'un seul tenant (surface végétalisée, et qui permet l'infiltration d'eau).
- Nous souhaitons une massification des rénovations énergétiques. Inscrire l'obligation de rénovation à partir de l'étiquette énergétique E, F et G (environ 60 % du parc parisien), puis D (30 %) à l'horizon 2030 en cas de location ou vente du logement.
- Si constructions de bureaux, ils seront dans les arrondissements de l'Est uniquement.
- Nous souhaitons l'interdiction formelle des constructions en cœurs d'îlots.

Réduction de l'empreinte carbone

- Ce PADD doit clarifier les positions en matière de construction, en se basant sur une analyse chiffrée : nombre de logements / bureaux supplémentaires nécessaires par an d'ici 2030. EELV demande de n'autoriser que de très rares constructions neuves, à titre exceptionnel, quand preuve est faite d'une nécessité pour le bien commun (logements, renouvellement urbain, équipements de logistique, déchets, etc.).
- Quels réels engagements basés sur les indicateurs de santé environnementale ? Nous demandons une interdiction de construction proche de zones de pollution intense, tant que non résorbées (périphérique).
- « Créer les conditions de développement d'une alimentation durable » ? Si la relocalisation agricole en ville semble insuffisante, nous souhaitons une préemption du foncier proche pour en faire des réserves agricoles commune à l'Île-de-France (Ex : triangle de Gonesse).

- « Réduire les nuisances sonores » ? Nous souhaitons **aucun axe > 70 dB en journée, des horaires de livraisons bornés. Création de ZTL dans tous les quartiers et pas seulement au centre.**
- « Renforcer la place des modes actifs sur l'espace public » Nous demandons la **requalification des 1600 hectares de voirie**

afin de permettre le développement d'**espaces publics partagés**. Nous souhaitons à minima 20 % minimum d'espaces de pleine terre végétalisées sur la voirie. Faire des **démarches d'innovation en termes d'aménagement d'espace public**.

- Donner la **priorité absolue aux piétons dans toute action sur l'espace public via un véritable plan piéton.**

THÈME 2 : UNE VILLE INCLUSIVE, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE

Logement

- Nous souhaitons **l'atteinte de 30% de LS, avec un équilibre entre arrondissements.**
- **Se baser sur l'existant, préempter les bâtiments vacants, augmenter les impôts fonciers sur les résidences secondaires, déployer des appuis aux baux solidaires, transformer des bureaux en logements.**
- **Augmenter la production de places d'hébergement (23 000 actuellement).**

Paris, ville capitale

- **Rééquilibrer les équipements** dans la Ville. Améliorer la **couverture sanitaire et prévention** : centres de santé, d'aide aux usagers de drogues. **Développer des communs de services accessibles** : conciergeries, ateliers de réparation, laveries, etc. Améliorer les horaires pour une adaptation aux rythmes des parisien-ne-s.
- Renforcer les **dispositifs de propreté et d'hygiène**, avec **au moins un bain-douche par arrondissement**, les toilettes publiques doivent être multipliées et entretenues, en considérant aussi l'accès pour les femmes.

- Contrôler **les impacts des réseaux de communication (santé et consommation d'énergie)**, notamment la 5G (**Charte parisienne de la téléphonie et la création de l'Observatoire de la téléphonie mobile**).

Ville productive

- « Mobilisation... des espaces délaissés ». Nous souhaitons éviter l'utilisation des derniers espaces libres et friches.
- Nous souhaitons **une ressourcerie pour 70 000 habitant·e-s (8 Ard non couverts), le secteur du réemploi doit atteindre 10 % des emplois parisiens directs (2,9 % aujourd'hui)**
- « Aménagement des locaux poubelles. ». Nous souhaitons **diminuer de deux tiers la production donc la collecte de déchets d'ici à 2030 (de 3000 à 1000 tonnes par jour) et mettre en place la tarification incitative pour tous.**

- Nous souhaitons **relocaliser les activités de logistique urbaine** : développer des nœuds autour des gares (ferroulage), développer le transport fluvial (fret et personnes).

Quartier du ¼ d'heure

- Créer une **trame noire**, pour limiter les conséquences de la lumière artificielle sur

la biodiversité. **Faire appliquer la réglementation sur l'éclairage nocturne** par tout moyen.

- Pour lutter contre le consumérisme, la pollution visuelle et le gâchis énergétique, **réviser le règlement de la publicité**, en commençant par l'interdiction des panneaux lumineux, maintenir les espaces d'affichages citoyens.

THÈME 3 : UNE VILLE QUI CONSIDÈRE ET VALORISE SES IDENTITÉS URBAINES

Paysages parisiens

- La partie sur la Métropole n'est pas développée, hors introduction. Il faut **un dialogue permanent avec les villes voisines** sur les **opérations d'aménagements** et sur les **flux** afin de **mutualiser les moyens**.
- Mener une **réflexion sur l'autosuffisance alimentaire** : créer des **réserves foncières** pour des **cultures maraîchères** pour répondre aux besoins des parisien-ne-s/grand-e-s parisien-ne-s (bio pour alimenter les cantines) via des mécanismes de **solidarité financière** avec les **partenaires de la Métropole**.
- Revoir le **plan des hauteurs pour l'aligner sur le tissu urbain actuel, dans la limite de 25 mètres**. Créer des **gabaris d'enveloppes** et de filets de hauteur spécifiques destinés à préserver certaines rues ou immeubles bas.
- Revoir et augmenter la liste des **bâtiments à protéger** (BP) et **éléments particuliers protégés** (EPP).
- Veiller à l'harmonie des couleurs des devantures, à l'instar des zones de paysage

remarquables (ex. la zone de Plan de sauvegarde et de mise en valeur, PSMV) ou périmètres de protection de l'Unesco (ex. la protection de la vallée de la Seine).

Transformation du bâti

- Renforcer l'opérateur « **Énergies de Paris** » comme outil de **l'indépendance énergétique**, en conformité avec les objectifs inscrits au Plan Climat.
- **Investir massivement** dans la création d'équipements permettant la **récupération de chaleur** (géothermie, biomasse, auto-alimentation des centres de données) et la production d'**énergie renouvelable**
- Favoriser et **soutenir les communautés et coopératives d'énergie**
- **Améliorer** l'équipement des parkings en bornes de recharge électriques
- **Soutenir** les ménages dans la maîtrise de leur consommation, via des **écogestes** et via le Crédit municipal (**aides financières**)